

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

19 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

19 mars 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 02 AVRIL A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés :

Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF

Mme EL KRIMI donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

2. Approbation des Comptes administratifs 2023 (commune, multiservices, panneaux photovoltaïques)

Mme le Maire donne la présidence à Mme Sylvie LE DRÉAU, première adjointe, pour présenter les Comptes administratifs 2023. Mme le Maire sort de la salle.

Délibération DE02C-02042024

COMPTE ADMINISTRATIF PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Mme Sylvie LE DRÉAU, première adjointe, prend la présidence de la séance pour présenter le Compte Administratif.

- 1) Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif panneaux photovoltaïques, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement**Dépenses** 162,02 €

Report du déficit	128.21 €
Fournitures non stockables	33.81 €

Recettes 1 625,22 €

Produits des services, du domaine et vente	1 625,22 €
--	------------

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 1 463,20 €**Section d'investissement****Dépenses** 0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00 €
Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
Immobilisations corporelles	0.00 €

Recettes 1 116,51 €

Solde d'exécution de la section d'investissement	1 116.51 €
--	------------

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 1 116,51 €

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5) Madame le Maire sort de la salle du Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré hors présence de Madame le Maire, approuve le Compte Administratif panneaux photovoltaïques de l'exercice 2023 tel que résumé ci-dessus à douze voix pour et deux abstentions.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 4 avril 2024

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

